

HONORAIRES TRANSACTION :

de	0 €	à	50.000 €	Honoraires :	11 % T.T.C
de	50.001 €	à	100.000 €	Honoraires :	10,5 % T.T.C
de	100.001 €	à	150.000 €	Honoraires :	8,5 % T.T.C
de	150.001 €	à	250.000 €	Honoraires :	7,5 % T.T.C
de	250.001 €	à	350.000 €	Honoraires :	6,5 % T.T.C
au-delà de	350.001 €			Honoraires :	5 % T.T.C

Tva en vigueur au 01/01/2018 : 20 %

A la charge de l'acquéreur - Forfait minimum : 2000 € TTC
 ⇨ terrain 12 % T.T.C
 ⇨ bail commercial 12 % T.T.C du loyer triennal hors charges

HONORAIRES ADMINISTRATION DE BIENS :

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)

- entremise et négociation : 50,00 €
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail :
8 € / m² bailleur
8 € / m² locataire
- état des lieux location vide :
3 € / m² bailleur
3 € / m² locataire

Gérance : 8,40 % T.T.C. du quittancement (loyers + charges)

Assurances Horizon garantie des loyers : 2,95 % T.T.C. du quittancement
(y compris détériorations immobilières et gratuité du contentieux)

Copropriété :

- Honoraires pour la gestion courante de l'exercice (12 mois) :
 - Copropriété comprenant moins de 15 lots :
 - * Par lot principal T.T.C : 185 €
 - * Par lot secondaire T.T.C : 25 €
 - Copropriété comprenant plus de 15 lots :
 - * Par lot principal T.T.C: 170 €
 - * Par lot secondaire T.T.C : 20 €
- Forfait minimum T.T.C: 2.580 €

Prestations particulières : Nous consulter



GÉRANCE
LOCATION
SYNDIC
VENTE

facebook

